


EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le 23/03/2026
ID : 074-217400787-20260320-DEL_2026_10_1-DE



Délibération n° 2026-10

Conseillers municipaux En exercice : 11 Quorum : 6	le vingt mars deux-mil vingt-six à dix-neuf heures, Le conseil municipal de la commune de CLERMONT s'est réuni en session ordinaire à la mairie	
	Date de convocation : 16 mars 2026	Date d'affichage : 16 mars 2026
Présents : 11	Présents : ORSET Paul - CICLET Laury - TARDY Loïc – MUGNIER Patricia - THEVENET Dominique - MONOD Philippe - NICLOUX Isabelle - DALMAZ Séverine - JOUTARD Wendy - PASSERAT Morgan - MAUBERGER Léo	
	Secrétaire de séance : MAUBERGER Léo	

Elections des adjoints

Sous la présidence de M. Paul ORSET, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints

Nombre d'adjoints

En application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au maire au maximum. En application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 2 adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de quelques minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Après dépouillement du premier tour de scrutin la liste de candidature conduite par Laury CICLET a obtenu : 11 voix.

Le conseil municipal PROCLAME ELUS et immédiatement installés dans leurs fonctions :

- 1^{ère} adjointe : CICLET Laury
- 2^{ème} adjoint : TARDY Loïc
- 3^{ème} adjointe : MUGNIER Patricia

Le secrétaire de séance,
MAUBERGER Léo

Le Maire,
ORSET Paul

